

DOCUMENT 1 : LETTRE ADHESION 2025-2026

Mr, Mme.....

Adresse.....

.....

CP/Ville.....

A, le

Cher(e) Ami(e),

J'ai le plaisir de t'adresser la présente afin de traiter ta demande d'adhésion au Syndicat Local des Moniteurs de l'Ecole du Ski Français de Val Thorens et de présenter au S.N.M.S.F ta demande annuelle de carte syndicale pour la saison 2025/2026.

		<i>Reportez votre choix</i>
Adhésion annuelle « diplômé » ou « aspirant » 2025/2026 au SNMSF + abonnement TRACES	268 €	
Adhésion annuelle « stagiaire » 2025/2026 au SNMSF + abonnement TRACES	163 €	

Conformément aux dispositions entérinées lors du Congrès National 2013 :

- L'adhésion au S.N.M.S.F et au Syndicat Local est conditionnée à l'absence d'adhésion, de ta part, à un autre syndicat professionnel regroupant des moniteurs de ski, non lié au S.N.M.S.F.
- Il est impératif de finaliser ta demande d'adhésion au S.N.M.S.F sur l'application carnet rouge et de la valider directement afin **que tu sois couvert en responsabilité civile professionnelle**.

Attention, cette validation ne peut se faire qu'après la commande de la carte syndicale par le Syndicat Local.

Je t'informe que nous avons décidé d'utiliser la procédure de validation en ligne de la convention de notre E.S.F. Aussi, à l'occasion de la validation de ton adhésion sur Carnet Rouge, tu devras également confirmer l'acceptation de notre convention.

Nous te rappelons que l'adhésion au SNMSF implique de ta part :

- L'acceptation et le respect des statuts du SNMSF et de notre Syndicat Local.

Les membres actifs (moniteurs qui enseignent) devront aussi :

- Respecter la charte des ESF signature électronique mi-octobre (Un mail vous avertira)
- Respecter la convention entre les moniteurs de l'ESF
- Se déclarer comme éducateur sportif auprès de la SDJES
- Satisfaire aux obligations légales imposées aux travailleurs indépendants (URSSAF, Assurance Maladie et Assurance Vieillesse).
- Fournir leur attestation de vigilance Urssaf
- L'assurance Indemnités Journalières n'est pas une obligation mais il est vivement recommandé de souscrire un tel contrat.

Le Congrès National 2006 a décidé d'inclure dans l'adhésion au S.N.M.S.F, le titre fédéral. Dès lors, la carte syndicale aura valeur de licence compétiteur dirigeant avec les mêmes droits qu'une licence « compétiteur dirigeant » classique en termes de représentation vis-à-vis de la F.F.S ou du club de rattachement et de participation aux épreuves fédérales.

Je te rappelle que ton adhésion au S.N.M.S.F inclue les garanties suivantes au titre d'une activité de ski professionnelle et amateur (sous réserve des exclusions et limitations propres à l'assurance et à l'assistance) :

- Assurance responsabilité civile,
- Frais de soins,
- Frais de secours, de recherche et de premier transport,
- L'assistance, décès accidentel et invalidité permanente.

Je te remercie de bien vouloir retourner le présent courrier, daté et signé, valant demande d'adhésion au syndicat local et au S.N.M.S.F. entraînant respect des conditions attachées à cet effet avec la mention manuscrite « *lu et approuvé* », accompagné du règlement total par virement ou prélèvement sur honoraires au syndicat local **avant le 03/11/2025**.

Je te prie de croire à mes amicales salutations.

Le Président du Syndicat Local

Signature adhérent

(+ mention « *lu et approuvé* »)

Mr BERTHON Kévin


BERTHON
KEVIN